

République Française – Département du Var  
Syndicat Mixte d'Assainissement  
Commune du Lavandou  
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres élus : 4  
En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT, Patrick LESAGE et Madame Anne-Marie WANIART

Secrétaire de séance : M. Patrick LESAGE

Date de convocation : 6 septembre 2024

N° délibération : 2024-10

## RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2023 - ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

*Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE - 4 voix pour*

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 du délégataire du service public de l'assainissement ci-annexé.

**FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Secrétaire de séance**

**Monsieur Patrick LESAGE**



**Le Président**

**Monsieur Gil BERNARDI**



Date de publication :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-258301167-20240927-SMA2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024